

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-023

SERVICE : Direction des Affaires Culturelles / pôle patrimoine et actions culturelles

OBJET : Printemps des Arts 2023 - Contrat de cession et de représentation avec l'association la Parade Sauvage – 74570 AVIERNOZ FILLIERE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU la délibération du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n°20-18 du 31 Juillet 2020, portant délégation de fonction et de signature du Président à la 13ème Vice-Présidente, Madame Sylviane CHÊNE dans le domaine de la Culture et de la Vie Etudiante, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation ;

CONSIDERANT que le spectacle Ghazal et Raga de l'Inde est programmé à la Salle des fêtes de Treffort 01370 VAL-REVERMONT le 19 mars 2023 dans le cadre du Printemps des Arts ;

CONSIDERANT qu'il convient de définir les conditions techniques et financières du spectacle organisé par l'association La Parade Sauvage ;

DECIDE

DE CONCLURE un contrat de cession avec l'Association La Parade Sauvage définissant les conditions d'organisation du spectacle organisé dans le cadre du Printemps des Arts 2023.

La convention précise les points suivants :

- L'Association La Parade Sauvage s'engage à organiser le spectacle Ghazal et Raga de l'Inde à la Salle des fêtes de Treffort 01370 VAL-REVERMONT le 19 mars 2023 à 16 h 00 ;
- Le coût de la prestation s'élève à la somme de 1 347 € (Mille trois cent quarante-sept euros) net de TVA comprenant le financement de la prestation artistique, la sonorisation et les frais de déplacement.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg en Bresse, le 1^{er} février 2023



**Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,**

Sylviane CHÊNE
Déléguée à la Culture et à la Vie étudiante